



**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	7
Présents	22	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 8 Juillet 2015, après convocation légale reçue le 2 Juillet 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Annie GARNERO),
Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
Mme Françoise LAFAURE, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE),
Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à M. Claude PARENTI).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, Mme Sabine CHAUVET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N°35 du 09/06/2015 : Signature d'une convention de location d'équipements nécessaires aux activités de plage et au fonctionnement du poste de secours avec **la Ville de Monteux**. La présente convention de location est signée pour la période allant du **10 juin 2015 au 30 septembre 2015**. En contre partie de la mise à disposition des équipements la ville de Monteux versera à la communauté de communes la **somme forfaitaire de 5.000 €**.

N°36 du 12/06/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **60 m²** avec **Monsieur Bernard NEYRAND**, exploitant en nom personnel, domicilié au 553 Chemin de Villefranche, 84170 MONTEUX, (travaux de terrassement courants et travaux préparatoires). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} juillet 2015** et s'achevant au plus tard le **30 juin 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **99.01 € HT, soit 118.82 € TTC**.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 10/07/15

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N°37 du 12/06/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **42 m²** avec **Monsieur Patrice ROUSSET**, artisan, domicilié 13 Rue Galante à MONTEUX (84170), (ébénisterie, agencement, restauration d'objets d'art). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} juillet 2015** et s'achevant au plus tard le **30 juin 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **126.00 €HT** (3.00 €HT le m²), soit **151.20 €TTC**.

N°38 du 12/06/2015 : Déclaration du marché « Elaboration de plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), de diagnostics des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) pour la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat et les communes membres du groupement de commande » infructueux pour intérêt général.

N°39 du 12/06/2015 : Attribution d'une subvention de **1 300,00 euros** au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG) à **Monsieur et Madame MATHIEU** pour des travaux de réhabilitation de leur logement situé 270 Chemin de la Source de Patris à MONTEUX

N°40 du 16/06/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **60 m²** avec la **Société par Actions Simplifiée GMC**, dont le siège est situé à CARPENTRAS (84200), 488 Rue Jacques Cartier, (pose de tous types de clôtures, portails, portillons). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} juillet 2015** et s'achevant au plus tard le **30 juin 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **90.00 €HT** (1.50 €HT le m²), soit **108.00 €TTC**.

N°41 du 16/06/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **60 m²** avec **Monsieur Francis DERUSSY**, domicilié au 20 Rue Pierre Devoluy, 84000 AVIGNON (artiste plasticien). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} juillet 2015** et s'achevant au plus tard le **30 juin 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **270.00 €HT** (3.00 €HT le m²), soit **324.00 €TTC**.

N°42 du 16/06/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **132 m²** avec l'EURL « **COMTAT PEINTURE DECORATION** », sise 5 Lot Les Grands Bravoux, 84170 MONTEUX, (Peinture en bâtiment). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} juillet 2015** et s'achevant au plus tard le **30 juin 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **416.95 €HT**, soit **500.34 €TTC**.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N°43 du 18/06/2015 : Signature d'un contrat de maintenance et de garantie avec la Société Fac Similé Grand Sud, siège social 550, rue Alfred Nobel le Millénaire – BP 69 – 34935 Montpellier cedex 9, moyennant le coût suivant :

- Coût unitaire Noir /Blanc 0,0080 € HT
- Coût unitaire Couleur 0,080 € HT

Le contrat prendra effet au 15 juillet 2015, ce contrat est conclu pour une (1) année et sera renouvelable par tacite reconduction.

N°44 du 18/06/2015 : Signer d'un contrat de maintenance et de garantie avec la Société Fac Similé Grand Sud siège social 550, rue Alfred Nobel le Millénaire – BP 69 – 34935 Montpellier cedex 9, moyennant le coût suivant :

- Pour un volume d'impression de 20 M² Forfait mensuel de 75 € HT
- Coût du M² supplémentaire 4 € HT
- Coût copie A4 supplémentaire 0,25 € HT

Le contrat prendra effet au 15 juillet 2015, ce contrat est conclu pour une (1) année et sera renouvelable par tacite reconduction.

N°45 du 23/06/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ 13 m² avec Monsieur Jean-Christophe ROY, auto-entrepreneur, domicilié au 5 Rue Bastet, 84000 AVIGNON, (communication visuelle et web). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} juillet 2015** et s'achevant au plus tard le **30 juin 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **39.00 €HT** (3.00 €HT le m²), soit **46.80 €TTC**.

N°46 du 29/06/2015 : Signature d'une convention avec l'Association de Formation au Secours Aquatique (AFSA 84) domiciliée Maison 4 de chiffre 26 Rue des Teinturiers à Avignon 84000 pour la **formation PSC1 de 10 agents**. La présente convention est conclue sur la base d'un montant de **500 € pour une durée de 7 heures** le mardi 30 juin 2015 de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Christian GROS, Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 20/07/15
Affiché le :

